

Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 03/10/2017

CRÉATION D'EMPLOIS REPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA CHARGÉE DE MISSION « AGRICULTURE »

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Bruno Genzana
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minoretti à Jean-Paul Gay
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation 03/07/2017 RC – 370



Délibération n° 14 : 03/10/2017

**CRÉATION D'EMPLOIS
REPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA CHARGÉE DE MISSION « AGRICULTURE »**

Madame Anne Vadon, chargée de mission Agriculture au Parc, nous a informés par courrier du 27 juillet 2017 de son arrêt de travail pour congé maternité à compter du 28 août prochain et jusqu'au 18 décembre. Par la suite, elle nous a informés de son souhait de prendre un congé parental de 6 mois, soit jusqu'en juin 2018.

Afin de garantir la continuité de ses missions en lien avec l'agriculture et le territoire, il est indispensable d'assurer son remplacement durant cette période de 9 mois. Il est donc nécessaire de créer un emploi de non titulaire de droit public à temps complet conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2°, puisque Madame Anne Vadon a conservé le statut d'agent de droit privé issu de la Fondation du Parc. Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des Adjoints techniques, échelon 1 du grade, IB 374, IM 345.

Les crédits correspondants ont été inscrits au chapitre 012 de la décision modificative 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Valide l'ouverture d'un poste d'agent contractuel pour une période de 9 mois pour assurer le remplacement de la chargée de mission agriculture absente ;
- Autorise le Président à recruter un agent contractuel pour la période donnée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **12 OCT. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 OCT. 2017**

